



**FNFA**  
Financer votre avenir.

# Grandir ensemble

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

## TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration .....	2	Premières Nations énumérées à l'annexe de la Loi .....	14
Message du président .....	5	États financiers audités .....	15
Notre mode de fonctionnement ..	8	États financiers des fonds communs de placement .....	32
Comment nous protégeons nos investisseurs .....	10	Personnel de l'AFPN .....	36
Nos activités .....	12	Coordonnées de l'AFPN .....	41



*Dans le texte, le terme « Autorité » s'entend de l'Administration financière des Premières Nations (aussi désignée comme l'Autorité financière des Premières Nations). Le nom officiel de l'organisme est toutefois Administration financière des Premières Nations.*

*« L'AFPN est un excellent outil qui faisait défaut aux Premières Nations depuis toujours... et qui leur permet d'avoir accès à un organisme de financement contrôlé par les Premières Nations, offrant des taux d'intérêt très bas. Son personnel comprend les Premières Nations... »*

Don Morin, gestionnaire principal, Développement économique,  
Nation crie d'Enoch | Juillet 2019



L'objectif de l'AFPN est d'assurer un accès continu à un financement abordable pour les gouvernements des Premières Nations.



# Conseil d'administration



**CHEF Warren Tabobondung, Ont.**

PRÉSIDENT

Le chef Warren Tabobondung en est à son quatrième mandat consécutif de deux ans à titre de chef de la Première Nation de Wasauksing. Il possède également de l'expérience au sein du conseil. Il s'efforce de bâtir une Première Nation unifiée, saine, positive et progressiste en créant des possibilités économiques, en améliorant les services de santé et en encourageant les jeunes à poursuivre des études supérieures. Le chef Tabobondung fait profiter l'AFPN de son sens des affaires et de ses compétences en diplomatie.



**Katy Gottfriedson, C.-B., CONSEILLÈRE**

VICE-PRÉSIDENTE

La conseillère Katy Gottfriedson, de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc, pourrait être décrite comme une personne aux grandes qualités humaines, qui apporte à l'AFPN son expertise en ressources humaines, en affaires et en justice sociale. La Nation Tk'emlúps te Secwépemc est située à l'est de la rivière Thompson Nord et au nord de la rivière Thompson Sud, près de la ville de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les Tk'emlúps te Secwépemc sont de fiers gardiens qui s'efforcent de protéger leurs terres et d'exercer leurs droits pour le plus grand bien de leur peuple et des générations futures. Pour ce faire, ils veillent à ce que toutes les parties prenantes acceptent la responsabilité individuelle et collective et la responsabilisation au moyen d'une approche ciblée et positive de la prestation de services. La vaste vision de M<sup>me</sup> Gottfriedson fait en sorte que l'AFPN exécute son mandat de manière inclusive, juste et dans un esprit pratique.



**Veronica McGinnis, C.-B., CONSEILLÈRE**

La conseillère Veronica McGinnis, de la bande indienne d'Osoyoos, est une ardente défenseuse de la transparence et de la responsabilisation pour les membres des bandes des Premières Nations. La bande indienne d'Osoyoos est reconnue comme un chef de file du développement économique des Premières Nations et pour la persévérance de ses membres. La bande indienne d'Osoyoos honore le mode de vie travaillant et autonome de ses ancêtres en développant sa propre économie grâce à des initiatives commerciales locales, dont le spectaculaire complexe hôtelier Spirit Ridge et les caves à vin primées Nk'Mip. La conseillère McGinnis met l'accent sur la stabilisation du bien-être physique, émotionnel et mental des Premières Nations en accordant la priorité aux méthodes de prévention. Elle fait profiter l'AFPN de ses 25 années d'expérience dans le renforcement du tissu social des Premières Nations.



### **Patrick Courtois, Qc,** CONSEILLÈRE

Le conseiller Patrick Courtois, de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh), ajoute une représentation des collectivités du Québec. Mashteuiatsh est située dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, sur un cap surplombant les rives ouest du lac Saint-Jean connu sous le nom de Pointe-Bleue. Sur le plan économique, Mashteuiatsh participe activement à la production d'hydroélectricité. La nation a également des activités d'exploitation forestière, de construction, de transport et de tourisme. La réserve compte quelque 130 entreprises qui couvrent des secteurs comme les suivants : alimentation, hébergement, sciage, électricité, mécanique automobile, taxis, arts et artisanat, excavation, plomberie, traduction, camping, quincaillerie; de même qu'un bureau de poste, des dépanneurs et des restaurants. Mashteuiatsh se distingue puisqu'elle est la première Première Nation du Québec à être certifiée par le Conseil de gestion financière des Premières Nations et à obtenir le titre de membre emprunteur de l'AFPN. Le conseiller Courtois travaille avec les jeunes des Premières Nations pour préserver la culture, accroître l'emploi durable et réduire la pauvreté. Il fait profiter l'AFPN de ses compétences en établissement de ponts afin d'ouvrir la communication et de créer une unité entre les nations.



### CHEF **David Crate, Man.**

Le chef David Crate a été élu pour la première fois au conseil en 1985. Il est devenu chef en 1989 et a conservé son titre, sauf pour deux mandats. Tout au long de sa carrière de 25 ans, il s'est concentré sur la planification et le développement à long terme. Le portefeuille du chef Crate comprend : finances et élaboration de politiques, projets d'immobilisations, revendications territoriales, développement des entreprises de la Nation crie de Fisher River, logement, exploitation et gestion, stratégie antidrogue, ressources humaines, développement social, justice et services de police, protection civile, services de santé, éducation, services de garde, Headstart, développement de la petite enfance, et services à l'enfance et à la famille.



### CHEF **Dean Roy, Ont.**

Le chef Dean Roy est originaire de la Première Nation de Sheshegwaning et possède de l'expérience en technologie de l'information et en finances. Le chef Dean Roy croit que, grâce à l'élaboration de lois et à des institutions gouvernementales stables, les Premières Nations peuvent surpasser le Canada pour offrir à leurs citoyens des programmes et des services, et pour répondre à leurs besoins.

La Nation Sheshegwaning, située dans la partie ouest de Mnidoo Mnising (île Manitoulin), est l'une des deux Premières Nations du Canada qui s'identifient distinctement comme nation Odawa. Fidèle à son héritage Odawa, la Nation Sheshegwaning est toujours à la recherche de nouveaux partenariats et de nouvelles possibilités pour accroître la richesse et le bien-être socioéconomique de ses citoyens.



**Steven Johnston, Sask.,** CONSEILLÈRE

Le conseiller Steven Johnston de Mistawasis Nêhiyawak détient un diplôme de premier cycle du Edwards School of Business de la University of Saskatchewan. Il en est à son troisième mandat consécutif au conseil d'administration de l'Association des agents financiers autochtones, en Saskatchewan. Il a participé à un certain nombre de conseils et de comités locaux avec Mistawasis Nêhiyawak, notamment à la direction des terres et du développement économique. Il a également été chef des finances de Mistawasis Nêhiyawak pendant six ans. Avant d'être élu conseiller, il a travaillé comme cogestionnaire dans diverses collectivités du centre de la Saskatchewan, où il a acquis des connaissances pratiques sur la diversification tout en obtenant des compétences dans les collectivités pour lesquelles il travaillait.



**Cathy Hall, C.-B.,** CONSEILLÈRE

La conseillère Cathy Hall, de la Première Nation Tzeachten, possède de l'expertise en finance, en logement, en éducation, en codes fonciers et dans le secteur de la jeunesse. La Première Nation Tzeachten est située à l'est de la région du Grand Vancouver et du Lower Mainland, en Colombie-Britannique; cette région est aussi appelée le Fraser Valley Regional District. Le Conseil des Tzeachten et son administration s'efforcent de travailler avec l'ensemble de la collectivité pour préserver et promouvoir leur langue et leur culture, appuyer la croissance éducative, sociale et économique de la collectivité afin que les membres et les résidents puissent s'épanouir et prospérer. La conseillère Hall a servi la collectivité des Premières Nations pendant de nombreuses années et fait partie d'une grande variété de comités. Elle est très active dans de nombreux aspects de la vie quotidienne des Premières Nations et dans la planification de l'avenir. Ses efforts inlassables visent à assurer l'autonomie des Premières Nations grâce à une bonne gouvernance, à une gestion financière et à une politique d'utilisation responsable des terres. La conseillère Hall fait profiter l'AFPN de sa vision positive et de sa vaste connaissance de l'administration des Premières Nations.



**Alexander Cope, N.-É.,** CONSEILLÈRE

Conseiller de la Première Nation de Millbrook, Alexander Cope en est actuellement à son 14<sup>e</sup> mandat de deux ans à titre de conseiller de bande. M. Cope a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1987 et occupe actuellement le poste d'administrateur de bande. Il est également membre de la commission Millbrook Gaming, de la corporation de développement économique de Millbrook, du comité de l'examen du budget et des projets, et de la commission de l'habitation de Millbrook.



**Chef Ross Perley, N.-B.**

Le chef Ross Perley est un élu de la Première Nation de Tobique (Neqotkuk) depuis plus d'une décennie, et il en est le chef depuis 16 ans. La Première Nation de Tobique est l'une des six communautés wolastoqiyik ou malécites. Le chef Perley est président du conseil de conservation de la Nation malécite, vice-président du conseil tribal Mawiw, président de Wocawson Energy Inc., membre du conseil d'administration de l'Atlantic Health Partnership et membre du conseil d'administration de l'Atlantic First Nation Water Authority. Le chef Perley s'est engagé à bâtir des collectivités sécuritaires, saines et durables grâce à des politiques publiques progressistes, au développement économique et aux énergies renouvelables. Le chef Perley apporte à l'AFPN son esprit d'avant-garde et sa vision d'ensemble.

# Message du président



« La glycérie est un cadeau du créateur et est utilisé comme médecine sacrée autochtone. Un brin de glycérie représente la force de notre peuple lorsque nous sommes solidaires. En cette période d'incertitude, ce sont les connaissances traditionnelles de nos ancêtres qui donneront force et résilience à notre peuple. »

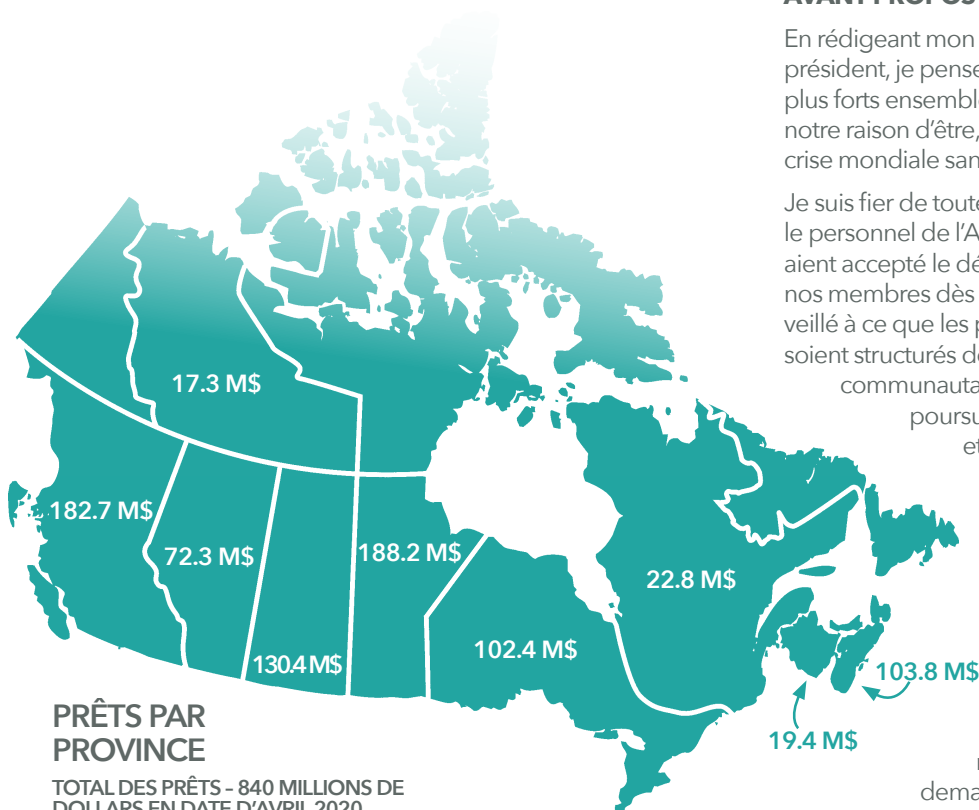
LE PRÉSIDENT,  
Chef Warren Tabobondung (Wasauksing), Ont.

## AVANT-PROPOS

En rédigeant mon troisième message du rapport du président, je pense à nos membres et à leur capacité d'être plus forts ensemble. Les derniers mois ont mis à l'épreuve notre raison d'être, alors que nous étions confrontés à une crise mondiale sans précédent.

Je suis fier de toutes nos collectivités et du fait que le personnel de l'AFP et le conseil d'administration aient accepté le défi et se soient efforcés de soutenir nos membres dès le début de la crise. Nous avons veillé à ce que les paiements de prêts de nos membres soient structurés de manière à soulager les budgets communautaires et à ce que les activités se poursuivent dans la mesure du possible, et nous avons communiqué au gouvernement fédéral les répercussions économiques des obligations de quarantaine.

En prenant ces initiatives, nous avons veillé à ce que l'AFP prenne les mesures possibles pour aider à maintenir la santé économique de ses membres. De plus, nos cotes de crédit ont été maintenues, ce qui nous a permis de continuer à traiter les demandes de prêt au fur et à mesure que nous en recevons. Pour l'avenir, nous avons structuré l'AFP et ses membres pour qu'ils soient bien placés pour participer à la croissance économique qui suivra.



## PRÊTS PAR PROVINCE

TOTAL DES PRÊTS - 840 MILLIONS DE DOLLARS EN DATE D'AVRIL 2020

NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS CRÉÉS = 8 957  
(selon la formule du multiplicateur d'emploi de Statistique Canada)

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'exercice 2019-2020 a été marqué par une croissance soutenue du nombre de nos membres, de notre portefeuille de prêts et de notre cheminement vers l'autosuffisance. Au total, 103 Premières Nations de neuf provinces et d'un territoire ont demandé à devenir membres emprunteurs de l'AFPN. Nous espérons qu'une collectivité de l'Î.-P.-É. demandera à devenir membre, et nous serons alors vraiment une autorité financière représentant les Premières Nations d'un océan à l'autre.

Sur le plan financier, l'AFPN est maintenant autosuffisante. Nos revenus autogénérés peuvent couvrir nos dépenses de fonctionnement. À mesure que nos excédents continueront de croître, le conseil d'administration discutera de la meilleure façon d'en faire profiter nos membres.

Au 31 mars 2020, l'AFPN avait accordé à ses membres des prêts d'environ 758 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 82 millions de dollars a été versé au début d'avril 2020, ce qui portait le total à 840 millions de dollars au moment de la rédaction du présent rapport. Le tableau qui suit montre la répartition des prêts de l'AFPN par province.

Les membres de l'AFPN ont utilisé ces prêts pour construire des écoles, des immeubles à bureaux et d'administration, des maisons, des centres pour les aînés et les jeunes, et des bâtiments pour répondre aux besoins sociaux, ainsi que pour le développement économique, l'infrastructure et la participation dans des projets de production d'énergie indépendante. À ce jour, les prêts consentis par l'AFPN à ses membres ont créé 8 957 emplois répartis dans nos collectivités et dans la population canadienne en général.

Lorsqu'elle émet une débenture pour obtenir du financement à taux fixe pour ses membres emprunteurs, l'AFPN fait appel aux services de deux agences de notation : Moody's Investors Service et Standard & Poor's. Ces deux organismes fournissent une analyse détaillée aux investisseurs qui



achètent nos débentures. Après avoir terminé leur analyse annuelle en 2019-2020, Moody's et Standard & Poor's ont respectivement noté les débentures de l'AFPN à « Aa3 » et à « A+ ». Ces bonnes notes ont permis à l'AFPN d'obtenir le financement dont elle avait besoin à des taux d'intérêt avantageux pour nos membres.

Pour répondre aux besoins de financement de ses membres, l'AFPN a émis sa sixième débenture en octobre 2019. L'émission était une « réouverture » de nos débentures émises en octobre 2017 et a permis d'amasser 170 millions de dollars supplémentaires pour nos membres. Cette débenture s'élève maintenant à 427 millions de dollars et arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2028. Le but de cette « réouverture » était d'attirer les investisseurs qui privilégient les émissions de débentures de plus grande importance. Je suis heureux d'annoncer que les débentures se sont vendues très

PROVINCE	INSCRITE À L'ANNEXE	EN ATTENTE	MEMBRES DE L'AFPN	MEMBRES EMPRUNTEURS DE L'AFPN	TOTAL EMPRUNTÉ (M\$)	PRODUCTION ÉCONOMIQUE NATIONALE (M\$)	EMPLOIS CRÉÉS
AB	17	3	5	3	72.30 \$	157.80 \$	596
CB	121	2	46	20	182.70 \$	374.90 \$	1 787
MB	31	0	15	10	188.20 \$	473.00 \$	2 424
NB	9	0	2	2	19.40 \$	41.50 \$	194
TNL	2	0	1	0	0.00 \$	0.00 \$	-
NE	11	0	6	6	103.80 \$	225.30 \$	1 343
ON	47	1	14	10	102.40 \$	212.30 \$	1 085
IPE	1	0	0	0	0.00 \$	0.00 \$	-
SK	39	1	10	6	130.40 \$	268.40 \$	1 146
QC	11	1	3	2	22.80 \$	49.40 \$	263
TNO	4	0	1	1	17.30 \$	35.10 \$	119
	293	8	103	60	840 \$	1 838 \$	8 957



rapidement. Merci à notre consortium bancaire et à notre personnel pour leur excellent travail.

Vers la fin de l'exercice, l'honorable Carolyn Bennett (ministre, Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord) a annoncé que le Canada ajoutait à son soutien de notre Fonds de bonification du crédit (le Fonds agit comme protection secondaire pour tout non-paiement de la part de nos membres à l'égard de leur service de prêts) et a versé à l'AFPN une somme supplémentaire de 12 millions de dollars.

Notre Fonds s'élève maintenant à 42.5 millions de dollars. Cela se compare à l'obligation d'intérêt annuelle d'environ 21.6 millions de dollars de l'AFPN quant à ses débetures.

En novembre 2019, l'AFPN a accueilli deux nouveaux employés : Fabien Lamothe (analyste du développement des affaires) et James Byra (contrôleur financier); un autre membre du personnel s'est ajouté en janvier 2020 : Leanne Hunter (conseillère principale). Je tiens personnellement à leur souhaiter la bienvenue dans la famille de l'AFPN.

Parmi les autres éléments clés qui se sont produits au cours du dernier exercice, mentionnons la refonte du logo et du

site Web de l'AFPN, la conférence Les Premières Nations montrent la voie à suivre et l'AGA de l'Autorité tenue au centre de villégiature et de conférence de la bande indienne d'Osoyoos.

J'aimerais terminer mon message sur deux notes personnelles. Je remercie le conseil d'administration de l'AFPN pour son dévouement, son travail acharné et sa volonté d'être disponible à court préavis pour répondre aux exigences de nos membres soumises à des délais serrés. Au cours de l'exercice, le conseil a approuvé 14 nouvelles demandes d'adhésion, 17 nouvelles lois sur les emprunts totalisant des demandes de prêt futures de 185.7 millions de dollars et des prêts totalisant 141 millions de dollars. Et j'aimerais remercier le personnel qui continue de faire de cet organisme un outil précieux pour les collectivités des Premières Nations partout au Canada.

Enfin, j'aimerais remercier Cathy Hall, conseillère de la Première Nation Tzeachten, qui a siégé au conseil d'administration de l'AFPN depuis 2012 et qui a pris sa retraite de la fonction publique le 31 mars 2020. Son dévouement a aidé l'AFPN à devenir ce qu'elle est aujourd'hui.



# Notre mode de fonctionnement

**Autorité légale** | En vertu de la partie 4 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Administration financière des Premières Nations (aussi appelée Autorité financière des Premières Nations ou AFPN) est constituée en société sans but lucratif et sans capital-actions. L'AFPN n'est pas mandataire de Sa Majesté ni d'une société d'État.

**Représentation** | L'AFPN est régie par un conseil d'administration élu chaque année à l'assemblée générale annuelle. Seuls les chefs et les conseillers représentant les membres emprunteurs de l'AFPN sont admissibles à siéger au conseil d'administration et à voter. En vertu de la LGF, le conseil d'administration peut être composé de cinq à onze administrateurs, dont un président et un vice-président. À l'heure actuelle, le conseil compte dix membres provenant de sept provinces différentes.

## Secteurs de responsabilité

Mission de l'AFPN :

(a) trouver pour ses membres emprunteurs, par l'utilisation de **recettes fiscales foncières**,

(i) du financement à long terme pour les immobilisations destinées à la prestation de services locaux sur les terres de réserves;

(ii) du financement-location pour les immobilisations destinées à la prestation de services locaux sur les terres de réserves;

(iii) du financement à court terme pour couvrir les besoins de flux de trésorerie prévus aux textes législatifs pris en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la LGF, ou pour refinancer une dette à court terme à des fins d'immobilisations;

(b) trouver pour ses membres emprunteurs, par l'utilisation d'**autres recettes** réglementaires, du financement à toute fin prévue par règlement;

(c) trouver les meilleures conditions possible de crédit pour ses membres emprunteurs;

(d) fournir des services de placement à ses membres et aux organismes autochtones;

(f) donner des conseils sur l'élaboration par les Premières Nations de mécanismes de financement à long terme.





## Nos programmes de financement des immobilisations

La LGF régit l'administration des programmes de prêts. L'utilisation d'autres recettes, y compris les sources de revenus admissibles garantissant le financement offert par l'AFPN et les applications admissibles du financement, est prévue dans la LGF et le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes. Des conditions ont été établies pour les prêts financés par l'impôt foncier, notamment les processus d'approbation de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN). La CFPN représente les intérêts collectifs des Premières Nations et des contribuables et favorise l'équité du régime d'impôt foncier de la Première Nation, qui protège les intérêts des contribuables. Aucun prêt financé par l'impôt foncier n'est encore inclus dans les débentures de l'AFPN.

Quelle que soit la source de revenus choisie par la Première Nation pour financer son prêt, elle ne peut demander d'être reconnue comme membre emprunteur de l'AFPN que si le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) lui a délivré le certificat exigé. Le certificat en question vise à confirmer que la Première Nation a mis en œuvre les éléments pertinents d'une loi sur la gestion des finances publiques et a réussi les tests de ratio financier requis.

Le conseil d'administration de l'AFPN doit approuver à l'unanimité les demandes d'adhésion pour les nouveaux membres emprunteurs et les demandes de prêt de chaque membre.

**PRÊTS À LONG TERME** ●●● En vertu du mandat de l'AFPN, les Premières Nations peuvent garantir les demandes de prêt par deux sources de revenus distinctes, soit par d'autres recettes, soit par l'impôt foncier. Le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes définit les autres recettes comme des sources de revenus autres que l'impôt foncier. Cette distinction se justifie par le fait que les recettes provenant de l'impôt foncier sont recueillies presque exclusivement auprès de contribuables qui ne sont pas membres de la bande, et que des règles visent à protéger leurs droits puisqu'ils n'ont pas le droit de vote. Les autres recettes correspondent aux recettes recueillies directement par une Première Nation, et elles peuvent être assujetties aux règles en vertu desquelles elles ont été générées ou aux politiques de gouvernance d'une bande. Jusqu'à présent, deux membres ont demandé des prêts financés par l'impôt foncier et 61 ont opté pour des prêts financés par d'autres recettes.

**FINANCEMENT PROVISOIRE** ●●● Toutes les Premières Nations qui deviennent membres emprunteurs de l'AFPN peuvent avoir accès à du financement provisoire. Le taux actuel des prêts provisoires s'établit à 2.40 % (le taux préférentiel des banques à charte est actuellement de 2.45 %). Le financement provisoire désigne un financement temporaire qui a deux fonctions :

1. couvrir les coûts pendant la construction : Un membre emprunteur peut demander des prêts provisoires d'au plus cinq ans pour couvrir les coûts de construction d'un projet. Une fois le projet terminé, ces prêts provisoires qui sont à taux variable doivent être convertis en un prêt à taux fixe à plus long terme (financement obligataire) de façon à assurer une certitude budgétaire, ou doivent être remboursés.
2. servir de financement provisoire jusqu'à ce que l'AFPN émette sa prochaine débenture : Lorsque l'AFPN ne prévoit pas émettre de débenture pendant quelques mois et que le membre emprunteur a besoin d'un financement immédiat pour lancer un projet, l'AFPN prête de l'argent en vertu de son programme de prêts provisoires. Lorsque la débenture est émise, le membre emprunteur voit son prêt provisoire transformé en prêt obligataire à long terme à taux fixe.

# Comment nous protégeons nos investisseurs

**Protection financière** | L'AFPN a, par sa loi et ses documents contractuels avec ses membres emprunteurs, créé diverses mesures de protection pour les investisseurs. En vertu de la Loi, toutes les débetures de l'AFPN sont de type pari passu, avant et après.

Premièrement, les taux de couverture de la dette minimale sont appliqués à chaque source de revenus désignée pour soutenir le service de prêt annuel. Selon cette approche, les revenus sollicités d'un membre emprunteur doivent excéder d'un certain montant le service annuel de la dette. Tous les prêts font l'objet d'un suivi annuel afin de vérifier si les taux de couverture sont maintenus.

Deuxièmement, avant l'attribution d'un prêt, l'AFPN établit pour les autres emprunteurs un mécanisme de sollicitation irrévocable (c.-à-d. un compte de fiducie) selon lequel les autres sources de revenus à l'appui d'un prêt passent du payeur au compte de fiducie, contournant ainsi la Première Nation. L'AFPN a retenu par contrat les services de Computershare pour agir à titre de fiduciaire de ces comptes. L'entreprise prélève d'abord à partir du compte de fiducie les paiements du service de la dette qu'elle remet à l'AFPN, puis verse le solde restant à l'emprunteur. Environ 81 % de ces revenus provenaient d'ententes fédérales-provinciales de partage des revenus, alors que le reste correspondait à des revenus produits par des contrats, des baux et des entreprises de bande établies.

Troisièmement, lorsqu'un membre emprunteur demande un prêt, l'AFPN retient 5 p. 100 qu'elle dépose dans un fonds de réserve pour la dette. Si la source de revenus garantissant le paiement du prêt se tarit, l'AFPN retire suffisamment d'argent du fonds de réserve pour couvrir entièrement son obligation envers les prêteurs en ce qui concerne le prêt en question. Le membre en défaut doit trouver une autre source de revenus pour reconstituer le fonds de réserve dans un délai raisonnable. Si cela ne se produit pas, le conseil d'administration de l'AFPN peut alors exiger que l'ensemble des membres emprunteurs

regarnissent proportionnellement le fonds de réserve. L'argent fourni par ces derniers pour réapprovisionner le fonds est remboursé lorsque le membre en défaut couvre les paiements manquants.

Le conseil d'administration est tenu d'amorcer le réapprovisionnement du fonds de réserve lorsque la valeur de celui-ci s'établit à moins de 50 p. 100 de la valeur prévue. Un examen des états financiers vérifiés de 2019 des membres de l'AFPN a révélé qu'il y avait plus de 725 millions de dollars en revenus non sollicités qui pouvaient être substitués à une source de revenus tarie.

Les membres de l'AFPN n'ont jamais accusé un service de la dette en retard ou insuffisant.

Lorsqu'un membre emprunteur a remboursé son prêt au complet, l'AFPN lui remet le dépôt de 5 p. 100 qui avait été versé dans le fonds de réserve, plus les intérêts nets.

Quatrièmement, la LGF et le Règlement confèrent à l'AFPN le pouvoir d'intervenir par le biais d'un arrangement de gestion par séquestre-administrateur ou de cogestion si une Première Nation est en défaut de paiement ou semble sur le point de l'être. L'AFPN collabore avec le CGF aux fins des interventions. Le CGF a le pouvoir d'agir à titre de trésorier des finances de la Première Nation (articles 51, 52 et 53 de la LGF, et article 14 du Règlement).

Cinquièmement, en plus du fonds de réserve, l'AFPN a conclu une entente avec le Canada et a reçu 42,5 millions de dollars du Fonds de bonification du crédit (FBC). Ce FBC constitue une protection secondaire pour les investisseurs, qui s'ajoute au fonds de réserve.

Enfin, l'AFPN gère des fonds d'amortissement obligatoires pour chaque émission de débetures. Les paiements annuels de service de prêt des membres comprennent à la fois le principal et les intérêts. Les paiements du principal sont conservés par l'AFPN et déposés dans le fonds d'amortissement approprié.

## Protection législative

Le CGF et le Règlement établissent un mécanisme réglementaire strict qui veille à ce que les membres emprunteurs soient accrédités et respectent des normes d'emprunt précises qui garantissent le maintien des mesures de protection de l'endettement. L'AFPN n'accepte une Première Nation comme membre emprunteur que si elle croit que le prêt sera remboursé. Une Première Nation peut cesser d'être un membre emprunteur une fois que tous ses prêts impayés ont été entièrement remboursés, et seulement avec le consentement des autres membres emprunteurs.

# Notre programme de fonds communs de placement

L'AFPN a établi des fonds communs de placement à court terme. Ces fonds sont exploités par la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique et sont régis par le conseil consultatif d'investissement qui fixe les paramètres des achats de placements admissibles.

# Nos activités

L'AFPN fournit aux Premières Nations les capitaux nécessaires pour financer des projets sociaux, des entreprises économiques, des logements communautaires, des achats de terres, des infrastructures dans les réserves, la participation au capital-actions et l'acquisition d'équipement. Tous les prêts de l'AFPN sont garantis par des sources de revenus existantes admissibles.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE :

### PREMIÈRE NATION DE SALT RIVER

La Première Nation de Salt River dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) a offert en contrepartie ses propres revenus annuels pour emprunter auprès de l'AFPN un peu moins de 17 millions de dollars afin de financer la construction d'un bâtiment à usage multiple qui sera utilisé par la collectivité locale et la population des Territoires du Nord-Ouest. Cet établissement comprend un centre culturel qui offrira des programmes linguistiques et culturels et accueillera des activités génératrices de revenus, des programmes d'enseignement et des événements, une salle communautaire qui servira de lieu de rassemblement pour la collectivité et le centre de justice qui abrite un palais de justice loué au gouvernement des T.N.-O. Cette magnifique installation emblématique représente à la fois un lieu de rassemblement pour la collectivité et des possibilités économiques pour celle-ci.

BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE DE SALT RIVER (T.N.-O.)

## EXPLOITATION DE

### SOURCES D'ÉNERGIE DURABLES

Les projets de production d'énergie indépendante sont un excellent exemple de la façon dont certaines Premières Nations se positionnent comme chefs de file en matière d'exploitation de l'énergie durable et verte.

Plusieurs membres emprunteurs de l'AFPN ont contracté des prêts pour participer à des projets énergétiques à titre de détenteurs d'actions. Les projets comprennent des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes.

PREMIÈRE NATION DES PEKUAKAMIULNUATSH  
(MASHTEUJATSH, QUÉBEC)

## SYSTÈMES DE

### TRANSPORT

Les prêts de l'AFPN peuvent servir à améliorer l'accès au transport grâce à la revitalisation, à la réparation et à la construction d'infrastructures de transport, y compris des routes, des ponts et des circuits de transport public

NATION PAOTNKEK MI'KMAW -  
PROJET D'ÉCHANGEUR ROUTIER (N.-É.)



Source de la photo : Jason Dziver, photographe

## INFRASTRUCTURE

### POUR USAGE PUBLIC

Remise en état, rénovation ou agrandissement d'infrastructures existantes à l'usage ou à l'avantage du public, comme des centres communautaires, des installations récréatives, des aréas locaux et des installations communautaires et culturelles

SIKSIKA - ÉCOLE CHIEF CROWFOOT (ALB.)

## PROJETS

### DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Les collectivités des Premières Nations n'ont pas besoin de se lancer dès le départ dans de grands projets. Bon nombre d'entre elles ont commencé avec de petits projets de logements durables. L'AFPN peut aider votre collectivité à construire l'infrastructure nécessaire pour vos projets de construction de logements.

SKAHA HILLS, BANDE INDIENNE DE PENTICTON -  
PROJET D'HABITATION (C.-B.)



## CONSTRUCTION

### D'INFRASTRUCTURES À USAGE MULTIPLE

De nombreuses collectivités demandent des prêts à l'AFPN pour des projets d'infrastructure liés à des établissements communautaires de loisirs et de divertissement.

SONGHEES WELLNESS CENTER (C.-B.)



# Premières Nations énumérées à l'annexe de la Loi

293 COLLECTIVITÉS DANS 9 PROVINCES ET 1 TERRITOIRE

Bande autochtone d'Inuvik	Nation des Tla'amins (Accord définitif)	Première Nation de Fort Nelson	Première Nation English River
Bande Buctouche	Nation du lac Babine	Première Nation de Fort William	Première Nation Esdilagh
Bande des Innus de Pessamit	Nation Esquimalt	Première Nation de Frog Lake	Première Nation Flying Dust
Bande indienne Beecher Bay	Nation Heiltsuk	Première Nation de Gambler	Première Nation Garden Hill
Bande indienne Cayoose Creek	Nation Lil'Wat	Première Nation de Jean Marie River	Première Nation George Gordon
Bande indienne Coldwater	Nation Metepenagiag Mi'kmaq	Première Nation de Kingsclear	Première Nation Gitga'at
Bande indienne d'Adams Lake	Nation micmaque Paqtnkek	Première Nation de Kispiox	Première Nation Gitsegukla
Bande indienne de Kanaka Bar	Nation N'Quatqua	Première Nation de la rivière Halfway	Première Nation Gitwangak
Bande indienne de Little Shuswap Lake	Nation Nakota de Pheasant Rump	Première Nation de la rivière Swan	Première Nation Glooscap
Bande indienne de Lower Similkameen	Nation Ojibway Brokenhead	Première Nation de la vallée de l'Annapolis	Première Nation Halalt
Bande indienne de McLeod Lake	Nation ojibwée Ochiichagwebabigoining	Première Nation de Lake Cowichan (Ts'uubaa-asatx)	Première Nation Henvey Inlet
Bande indienne Ehattesaht	Nation saulteaux Kinistin	Première Nation de Lake St. Martin	Première Nation High Bar
Bande indienne Lac La Ronge	Nation Siksika	Première Nation de Little Saskatchewan	Première Nation indépendante Iskatewizaagegan n° 39
Bande indienne Lower Kootenay	Nation Skin Tsee	Première Nation de Longue-Pointe	Première Nation Indian Island
Bande indienne Lower Nicola	Nation Squamish	Première Nation de Makwa Sahgaiehcan	Première Nation K'ómoks
Bande indienne Neskonlith	Nation Takla	Première Nation de Moosomin	Première Nation Kakhewistahaw
Bande indienne Osoyoos	Nation Taykwa Tagamou (Kamloops)	Première Nation de Muskowekwan	Première Nation Katzie
Bande indienne Penticton	Nation Tsleil-Waututh	Première Nation de Nak'azdli	Première Nation Kawacatoose
Bande indienne Skeetchestn	Nation Tsuu T'ina	Première Nation de O'Chiese	Première Nation Key
Bande indienne Tobacco Plains	Nation We Wai Kai	Première Nation de Peguis	Première Nation Kingfisher
Bande indienne Upper Nicola	Nations des Gwasalas-Nakwaxdaxws	Première Nation de Pine Creek	Première Nation Kitselas
Bande indienne Whispering Pines/Clinton	Nations Skatin	Première Nation de Poplar River	Première Nation Kwadacha
Bande Millbrook	Première Nation Aitchelitz	Première Nation de Salt River n° 195	Première Nation Kwantlen
Bande Nadleh Whut'en	Première Nation Akisq'Nuk	Première Nation de Saugeen	Première Nation Kwaw-Kwaw Apilt
Bande Seabird Island	Première Nation Algonquins de Pikwakanagan	Première Nation de Skownan	Première Nation Kwikwetlem
Bande Sipekne'katik	Première Nation Animatee Wa Zing n° 37	Première Nation de St. Theresa Point	Première Nation Lax Kw'alaams
Bande Soowahlie	Première Nation anishinabe Biinjitiwaabik	Première Nation de Stellat'en	Première Nation Leq'amel de l'île Lennox
Bande Yellow Quill	Première Nation anishinabe Sagamok	Première Nation de Sweet Grass	Première Nation Lheidli T'enneh
Beardy'et Okemasis	Première Nation Anishnaabeg de Naongashiing	Première Nation de Tsal'alh	Première Nation Long Plain
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Première Nation Atikameksheng Anishnawbek	Première Nation de Witset	Première Nation Lytton
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Première Nation Beausoleil	Première Nation de Woodstock	Première Nation M'Chigeeng
Cook's Ferry	Première Nation Behdzi Ahda* Anishinaabek	Première Nation de Wunnumin	Première Nation Madawaska Maliseet
Gouvernement de la Première Nation des Anishinabes Roseau River	Première Nation Bingwi Neyaaashi Anishinaabek	Première Nation de Yale	Première Nation Malahat
Gouvernement mi'maq de Listuguj	Première Nation Black River House	Première Nation des Abénakis de Wôlinak	Première Nation Matsqui
Ipemière Nation des Innus Essipit	Première Nation Brunswick House	Première Nation des Ahousaht	Première Nation Membertou
Nation crie Ahtahkakoop	Première Nation Buffalo Point	Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan	Première Nation Metlakatla
Nation crie Big Island Lake	Première Nation Chawathil	Première Nation des Cris du lac Canoe	Première Nation Miawpukek
Nation crie Bigstone	Première Nation Cheam	Première Nation des Homalcos	Première Nation micmaque Qalipu
Nation crie de Beaver Lake	Première Nation Chippewas de Georgina Island	Première Nation des Micmacs de Gesgapegiag	Première Nation Mistawasis Nehiyawak
Nation crie de Cumberland House	Première Nation Chippewas of Kettle and Stony Point	Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	Première Nation Mitaanjigaming
Nation crie de Fisher River	Première Nation Cowichan Tribes	Première Nation des Mohawks of the Bay of Quinte	Première Nation Montana
Nation crie de Little Red River	Première Nation crie de Chapleau	Première Nation des Pacheedahts	Première Nation Munsee-Delaware
Nation crie de Muskeg Lake n° 102	Première Nation Cross Lake	Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	Première Nation Muskoday
Nation crie Driftpile	Première Nation d'Acadia	Première Nation du lac Aqam (St. Mary's)	Première Nation Namgis
Nation crie Enoch #440	Première Nation d'Ebb and Flow	Première Nation du lac Cat	Première Nation Nanoose
Nation crie Kehewin	Première Nation d'Ochapowace	Première Nation du lac des Mille Lacs	Première Nation Naotkamegwanning
Nation crie Misipawistik	Première Nation d'Orontoct	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Nazko
Nation crie Norway House	Première Nation Dakota Tipi	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Nipissing
Nation crie Onion Lake	Première Nation de Bear River	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Ocean Man
Nation crie Opaskwayak	Première Nation de Berens River	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Ojibwée de Sandy Bay
Nation crie Peepeskisis n° 81	Première Nation de Carry The Kettle	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Okanese
Nation crie Peter Ballantyne	Première Nation de Doig River	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Pauingassi
Nation crie Red Pheasant	Première Nation de Fort McMurray n° 468	Première Nation de la vallée de la Sagouine	Première Nation Paul
Nation crie Star Blanket			Première Nation Peters
Nation crie Tataskweyak			Première Nation Pic Mobert
Nation dakota Standing Buffalo			Première Nation Pictou Landing
Nation dénée Tsay Keh			Première Nation Popkum
Nation des Carrier de Cheslatta			Première Nation Potlotek
Nation des Dénés Lhtako			Première Nation Quatsino
Nation des Gitxaalas			Première Nation Red Sucker Lake
Nation des Stoney			Première Nation Rolling River
			Première Nation Saik'uz
			Première Nation Sauteaux
			Première Nation Semiahmoo
			Première Nation Serpent River
			Première Nation Shackan
			Première Nation Shawanaga
			Première Nation Sheguindah
			Première Nation Shesheguanwaning
			Première Nation Shuswap
			Première Nation Shxw'ow'hamel
			Première Nation Shxwhá:y Village
			Première Nation Simpcw
			Première Nation Skawahlook
			Première Nation Skidegate
			Première Nation Skowkale
			Première Nation Skwah
			Première Nation Snuneymuxw
			Première Nation Songhees
			Première Nation Splantsin
			Première Nation Sq'ewlets
			Première Nation Squiala
			Première Nation Sts'ailes
			Première Nation Stz'uminus
			Première Nation Sumas
			Première Nation Sunchild
			Première Nation T'it'q'et
			Première Nation T'Sou-ke
			Première Nation Taku River Tlingit
			Première Nation Temagami
			Première Nation Thunderchild
			Première Nation Timiskaming
			Première Nation Tobique
			Première Nation Ts'kw'aylaxw
			Première Nation Tsartlip
			Première Nation Tsawout
			Première Nation Tseycum
			Première Nation Tzeachten
			Première Nation Wagmatcook
			Première Nation Wahgoshig
			Première Nation Wahnapitae
			Première Nation Wasagamack
			Première Nation Wasauksing
			Première Nation Waywayseecappo
			Première Nation Wei Wai Kum
			Première Nation Wet'suwet'en
			Première Nation White Bear
			Première Nation Whitecap Dakota
			Première Nation Whitefish River
			Première Nation Wuskwi Sipihk (Douglas)
			Première Nation Xax'ixsa (Douglas)
			Première Nation Xax'ixsa (Douglas)
			Première Nation Yakwekwioose
			Premières Nations Chippewas de Rama, of the Thames et de Cold Lake
			Premières Nations de Mosquito, Grizzly Bear et de Lean Man
			Premières Nations de West Moberly
			Premières Nations de Williams Lake
			Premières Nations Rainy River
			Premières Nations Sakimay
			Premières Nations Sauteau
			Premières Nations Tla-o-qui-aht
			Premières Nations Wikwemikong





# États financiers audités

## Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN » ou l'« Administration ») pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en oeuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations

Chef de la direction

Le 26 mai 2020





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

200 - 3200 Richter Street

Kelowna, BC V1W 5K9

Canada

Tél 250-979-7150

Télec 250-763-0044

www.kpmg.ca

## Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'AFPN»), qui comprennent:

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**Comptables professionnels agréés**

Le 26 mai 2020 | Kelowna, Canada

# État de la situation financière

## ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Au 31 mars 2020 et chiffres comparatifs pour 2019

	2020	2019
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 348 183 \$	9 258 743 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette (note 2(a))	40 853 029	32 609 591
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	49 516 508	34 084 008
Prêts aux membres (note 4)	710 999 632	585 976 984
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions: (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	15 828 735	22 149 371
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	9 408 743	8 313 115
Autres	324 035	324 035
	<b>841 278 865</b>	<b>692 715 847</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	305 658	253 089
Intérêts courus à payer	6 474 666	5 276 925
Apports reportés (note 12)	199 360	609 655
Sommes à payer aux membres (note 2(b))	40 853 029	32 609 591
Fonds détenus à payer aux membres	15 828 735	22 149 371
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	9 408 743	8 313 115
Financement provisoire (note 6)	74 802 640	104 470 416
Financement au moyen de débentures : (note 7)		
Principal	678 000 000	515 000 000
Primes non amorties (escomptes non amortis)	10 679 249	2 982 127
Frais d'émission de débentures convertibles non amortis	(4 326 199)	(4 048 137)
	<b>832 225 881</b>	<b>687 616 152</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>9 052 984</b>	<b>5 099 695</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Actifs du fonds de bonification du crédit (note 8)	42 529 075	30 529 075
Immobilisations (note 9)	234 132	178 346
Charges payées d'avance	306 482	482 699
	<b>43 069 689</b>	<b>31 190 120</b>
Engagements et éventualités (note 10)		
<b>Excédent accumulé</b>	<b>52 122 673 \$</b>	<b>36 289 815 \$</b>
Composantes de l'excédent accumulé:		
Excédent accumulé (note 11)	53 173 323 \$	36 548 213 \$
Perte de réévaluation cumulée	(1 050 650)	(258 398)
	52 122 673 \$	36 289 815 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil:



**Chef Warren Tabobondung**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL



**Ernie Daniels**  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

# État des résultats et de l'excédent accumulé

## ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Exercice clos le 31 mars 2020 et chiffres comparatifs pour 2019

	Budget de 2020 (note 1(g))	2020	2019
<b>Produits</b>			
Subventions et apports : (note 12)			
Accords de financement et de subventions	4 285 884 \$	4 345 884 \$	4 264 803 \$
Apports reportés	-	(199 360)	(609 655)
Intérêts reçus des membres	23 520 742	22 931 857	18 603 120
Amortissement de la prime liée à l'émission de débetures	1 176 536	1 621 566	1 181 789
Produits de placement	1 848 215	2 937 250	1 712 082
Frais de gestion	436 506	440 930	385 732
Recouvrement au titre de la taxe sur les produits et services	-	20 758	-
	<b>31 267 883</b>	<b>32 098 885</b>	<b>25 537 871</b>
<b>Charges (note 1(h))</b>			
Intérêts sur le financement	21 791 378	21 677 340	17 538 371
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débetures	371 211	353 686	214 183
Amortissement des frais d'émission de débetures	716 112	699 938	609 181
Amortissement des frais de financement provisoires	159 753	103 585	264 398
Frais de financement	725 106	540 618	517 143
Honoraires de professionnels	412 650	395 283	367 758
Voyages et ateliers	602 000	512 367	354 988
Salaires et avantages du personnel	1 969 682	1 983 800	1 579 096
Opérations et gestion	427 495	506 654	408 373
Produits de placement attribuables aux membres	1 266 253	1 089 204	873 296
Amortissements des immobilisations	56 038	43 311	50 978
	<b>28 497 678</b>	<b>27 905 786</b>	<b>22 777 766</b>
<b>Excédent d'exploitation annuel</b>	<b>2 770 205 \$</b>	<b>4 193 099 \$</b>	<b>2 760 105 \$</b>
Apport au fonds de bonification du crédit (note 8)	-	12 000 000	529 075
Gains (pertes) de réévaluation nets	-	432 011	(174 212)
<b>Excédent</b>	<b>2 770 205</b>	<b>16 625 110</b>	<b>3 114 968</b>
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	36 548 213	36 548 213	33 433 245
<b>Excédent accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>39 318 418 \$</b>	<b>53 173 323 \$</b>	<b>36 548 213 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# État de l'évolution des actifs financiers nets

## ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Exercice clos le 31 mars 2020 et chiffres comparatifs pour 2019

	Budget de 2020 (note 1(g))	2020	2019
Excédent	2 770 205 \$	16 625 110 \$	3 114 968 \$
Variations des actifs non financiers			
Augmentation du fonds de bonification du crédit	-	(12 000 000)	(529 075)
Acquisition d'immobilisations	-	(99 097)	(143 887)
Amortissement d'immobilisations	56 038	43 311	50 978
	56 038	(12 055 786)	(621 984)
Variation nette des charges payées d'avance	-	176 217	(74 083)
	56 038	(11 879 569)	(696 067)
Gains (pertes) de réévaluation nets	-	(792 252)	277 298
Augmentation des actifs financiers nets	2 826 243	3 953 289	2 696 199
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	5 099 695	5 099 695	2 403 496
<b>Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 925 938 \$</b>	<b>9 052 984 \$</b>	<b>5 099 695 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# État des flux de trésorerie

## ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Exercice clos le 31 mars 2020 et chiffres comparatifs pour 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
<b>Activités d'exploitation :</b>		
Excédent d'exploitation annuel	4 193 099 \$	2 760 105 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(1 621 566)	(1 181 789)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	353 686	214 183
Amortissement des frais d'émission de débentures	699 938	609 181
Amortissement des frais de financement provisoires	103 585	264 398
Amortissements des immobilisations	43 311	50 978
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	1 448 244	1 455 009
	<b>5 220 297</b>	<b>4 172 066</b>
<b>Activités de placement :</b>		
Augmentation du fonds de bonification du crédit	12 000 000	529 075
Acquisition de placements	(35 675 938)	(23 625 424)
Augmentation des montants à payer aux membres	8 243 438	8 113 744
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions	5 225 008	(22 265 736)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	(6 320 636)	22 149 371
Augmentation des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	1 095 628	219 787
	<b>(15 432 500)</b>	<b>(14 879 183)</b>
<b>Activités de financement :</b>		
Prêts aux membres émis	(141 377 991)	(171 526 600)
Remboursement de prêts aux membres	15 563 091	39 330 866
Financement par débentures émis, principal	163 000 000	138 000 000
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	8 965 000	(2 765 520)
Frais d'émission de débentures	(978 000)	(828 000)
Produit du financement provisoire	74 967 640	104 519 000
Remboursement sur le financement provisoire	(104 519 000)	(92 896 500)
Frais de financement provisoires payés	(220 000)	(79 968)
	<b>15 400 740</b>	<b>13 753 278</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations	(99 097)	(143 887)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>5 089 440</b>	<b>2 902 274</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 258 743	6 356 469
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 348 183 \$</b>	<b>9 258 743 \$</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés	20 479 599 \$	17 778 688 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# État des gains et pertes de réévaluation

## ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Exercice clos le 31 mars 2020 et chiffres comparatifs pour 2019

	2020	2019
Pertes de réévaluation cumulées à l'ouverture de l'exercice	(258 398) \$	(535 696) \$
Gains (pertes) de réévaluation réalisé(e)s et reclassé(e)s dans l'état des résultats découlant des:		
Contrats dérivés	432 011	(174 212)
Gains latents générés (pertes latentes générées) au cours de l'exercice découlant des:		
Contrats dérivés	(1 224 263)	451 510
Gains (pertes) de réévaluation nets	(792 252)	277 298
<b>Pertes de réévaluation cumulées à la clôture de l'exercice</b>	<b>(1 050 650) \$</b>	<b>(258 398) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.





# Notes afférentes aux états financiers

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS | Exercice clos le 31 mars 2020

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN, par l'intermédiaire d'une entente avec la Municipal Finance Authority (l'autorité financière municipale) de la Colombie-Britannique (la « MFA »), agit à titre de véhicule d'investissement incessible auprès de la MFA en vue de la prestation de services de placement aux porteurs de parts de l'AFPN. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le 11 mars 2020, l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui a conduit les gouvernements du monde entier, y compris le gouvernement canadien, à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la distanciation sociale, la mise en place d'interdictions de voyage et la fermeture des entreprises non essentielles, ont causé d'importantes perturbations pour les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Le conseil d'administration de l'AFPN a approuvé et chargé le personnel de l'AFPN de travailler avec les membres concernés en restructurant les paiements de prêts lorsque cela est jugé nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la communauté des membres. La situation est en constante évolution, et la durée et l'ampleur finales des répercussions sur l'économie ne sont pas connues à ce stade.

## 1. Principales méthodes comptables :

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

### (a) Mode de présentation :

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN. :

**FONDS D'EXPLOITATION** : Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

**FONDS DE BONIFICATION DU CRÉDIT** : En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

**FONDS D'AMORTISSEMENT** : En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

**FONDS DE RÉSERVE POUR LA DETTE** : En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versés par le membre au fonds de réserve et le bénéfice net sur le placement des fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve ne prévoient ni excédent accumulé, ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

### (b) Comptabilisation des produits :

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées.

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

Les intérêts sur les prêts accordés aux membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les produits de placement sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

(d) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

(e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 - 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du contrat de location

(f) Utilisation d'estimations :

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines importants nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

(g) Données sur le budget :

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 23 mai 2019. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

(h) Informations sectorielles :

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

## 2. Fonds de réserve pour la dette :

### (a) Placements :

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débetures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à tout moment, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2020, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 910 993 \$	25 671 170 \$
Obligations d'État et de sociétés	1 942 036	6 938 421
	40 853 029 \$	32 609 591 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant de juin 2026 à octobre 2028 et des taux du coupon allant de 2.40 % à 3.05 % d'une valeur nominale totale de 1 925 000 \$ (6 175 000 \$ en 2019). La valeur marchande au 31 mars 2020 s'élevait à environ 2 034 368 \$.

### b) Sommes à payer aux membres :

Les sommes à payer aux membres dans le fonds de réserve seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2020 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

## 3. Fonds d'amortissement :

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les fonds détenus dans les fonds d'amortissement ne peuvent être investis que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2020, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 288 222 \$	17 221 421 \$
Obligations d'État et de sociétés	6 228 286	16 862 587
	49 516 508 \$	34 084 008 \$

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant d'avril 2024 à juin 2028 et des taux du coupon allant de 2.15 % à 3.40 % d'une valeur nominale totale de 5 850 756 \$ (16 578 799 \$ en 2019). La valeur marchande au 31 mars 2020 s'élevait à environ 6 291 388 \$.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN.

Au 31 mars 2020, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 5 844 560 \$ (5 980 169 \$ en 2019) et les produits de placement connexes pour l'exercice s'élevaient à 302 752 \$ (173 330 \$ en 2019).

## 4. Prêts aux membres :

	2020	2019
Prêts liés au financement par débetures	637 385 702 \$	481 805 861 \$
Prêts liés au financement provisoire	74 664 580	104 429 521
	712 050 282	586 235 382
Pertes latente sur les contrats dérivés	(1 050 650)	(258 398)
	710 999 632 \$	585 976 984 \$

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2020 se présente comme suit :

2021	91 382 681 \$
2022	17 167 971
2023	17 167 971
2024	17 167 971
2025	17 167 971
Par la suite	551 995 717

**712 050 282 \$**

#### 4. Prêts aux membres (suite) :

(a) Prêts liés au financement par débentures :

Les prêts liés au financement par débentures aux membres consistent en des prêts accordés à 54 membres emprunteurs (45 membres emprunteurs en 2019). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 2.72 % à 3.79 %.

(b) Prêts liés au financement provisoire aux membres :

Les prêts liés au financement provisoire aux membres au 31 mars 2020 consistent en des prêts accordés à 16 membres emprunteurs (17 membres emprunteurs en 2019). Les prêts portent intérêt à des taux allant de 2.45 % à 3.65 %, payables mensuellement. Des prêts à quatorze membres emprunteurs sont exigibles à la demande ou à l'expiration de la facilité de crédit de financement provisoire de l'AFPN décrite à la note 6, selon la première de ces éventualités. Des prêts à deux membres emprunteurs sont exigibles en juin 2028. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission d'obligations. Les prêts liés au financement provisoire seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire ou à la réalisation par les membres de l'objectif du financement de l'AFPN, tels que défini dans leurs accords de prêt.

(c) Compte de recettes en fiducie garanti :

L'AFPN détermine, après avoir examiné les documents contractuels et les autres documents justificatifs des flux de produits, quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans la loi sur l'emprunt des membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette établi par le conseil d'administration de l'AFPN doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et de principal et sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- Les paiements prévus de principal et d'intérêts à l'AFPN conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- L'excédent du compte de recettes en fiducie garanti peut être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

(d) Dépréciation des prêts :

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2020 (néant en 2019). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve applicable et, en dernier ressort, par une intervention auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations sur les flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

#### 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions :

	2020	2019
Fonds détenus à payer aux membres	15 828 735 \$	22 149 371 \$
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	9 408 743	8 313 115
Capital des membres (note 11(b))	324 035	324 035
	<b>25 561 513 \$</b>	<b>30 786 521 \$</b>

#### 6. Financement provisoire :

	2020	2019
Passifs liés aux acceptations bancaires portant intérêt à un taux moyen de 2.5777 % (2.9463 % en 2019)	74 967 640 \$	104 519 000 \$
Frais de financement provisoires reportés	(165 000)	(48 586)
	<b>74 802 640 \$</b>	<b>104 470 416 \$</b>

Une somme d'au plus 220 millions de dollars peut être prélevée sur la facilité de crédit de financement provisoire. Les fonds qui constituent la facilité de crédit sont obtenus au moyen de l'émission d'acceptations bancaires (les « passifs liés aux acceptations bancaires ») ou de l'octroi de prêts dont les intérêts sont calculés en fonction du taux préférentiel du prêteur (les « prêts au taux préférentiel »). La marge et les commissions d'attente applicables se fondent sur la cote de crédit de l'AFPN. Or, selon la cote de crédit en vigueur au 31 mars 2020, la société dispose des marges et des taux suivants. Les passifs liés aux acceptations bancaires au 31 mars 2020 portent intérêt au taux des acceptations

## 6. Financement provisoire (suite) :

bancaires émises par le prêteur pour des périodes allant de 30 à 60 jours majoré d'une commission d'acceptation de 1.0 %. Les prêts au taux préférentiel au 31 mars 2020 portent intérêt au taux préférentiel du prêteur et les paiements des intérêts seulement se font mensuellement. La partie inutilisée de la facilité de crédit renouvelable porte intérêt en fonction d'une commission d'attente de 0.175 %. Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] ou le 9 octobre 2021.

Le financement provisoire, lequel figure au même rang que le financement au moyen de débentures, est garanti par l'octroi de droits réels et personnels, de droits mobiliers et immobiliers assortis à des actifs existants ou futurs, y compris tous les comptes de l'AFPN et les comptes de créances des membres, ainsi que les prêts impayés et les droits de l'AFPN sur le compte de recettes en fiducie garanti.

## 7. Financement au moyen de débentures :

Le financement au moyen de débentures correspond aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. La garantie figure au même rang que les débentures de l'AFPN et la facilité de financement provisoire. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux de 3.40 % et de 3.05 % et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, soit le 26 juin 2024 et le 1<sup>er</sup> juin 2028, respectivement. Les escomptes ou les primes liés à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 3.131 % (3.131 % en 2019) et de 2.941 % (3.268 % en 2019), respectivement.

## 8. Actifs du fonds de bonification du crédit :

L'AFPN a conclu une convention avec les Services aux Autochtones Canada (« SAC ») le 24 mars 2011, laquelle a été modifiée le 6 décembre 2016, le 27 mars 2019, le 20 mars 2020 et le 31 mars 2020, visant un transfert d'argent à l'AFPN qui doit être déposé dans le fonds de bonification du crédit. L'argent de ce fonds ne peut être investi que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les produits de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert dans le fonds de réserve n'a été effectué.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, l'AFPN a reçu des apports pour le fonds de bonification du crédit de 12.0 millions de dollars (529 075 \$ en 2019), dont une tranche de 2.5 millions de dollars a été reçue en avril 2020.

Au 31 mars 2020, les actifs du fonds de bonification du crédit se composaient des éléments suivants :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 464 793 \$	15 325 268 \$
Obligations d'État et de sociétés	2 000 000	16 666 699
Apports à recevoir	2 500 000	529 075
Somme à verser au fonds d'exploitation	(3 435 718)	(1 991 967)
	<b>42 529 075 \$</b>	<b>30 529 075 \$</b>

Les obligations d'État et de sociétés comprennent une obligation échéant en avril 2020 assortie d'un taux du coupon de 2.15 %, d'une valeur nominale totale de 2 000 000 \$ (16 300 000 \$ en 2019). La valeur marchande au 31 mars 2020 s'élevait à environ 2 000 000 \$.

Le portefeuille de placements du fonds de bonification du crédit comprend les obligations émises par l'AFPN au cours de l'exercice. Au 31 mars 2020, la valeur comptable de ces placements était de néant (2 422 796 \$ en 2019) et les produits de placement connexes pour l'exercice s'élevaient à 356 555 \$ (néant en 2019).

## 9. Immobilisations :

### 31 mars 2020

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût :					
Solde à l'ouverture de l'exercice	49 692 \$	88 982 \$	78 125 \$	33 764 \$	250 563 \$
Entrées	12 131	10 090	-	76 876	99 097
Sorties	(3 241)	(8 245)	-	-	(11 486)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>58 582</b>	<b>90 827</b>	<b>78 125</b>	<b>110 640</b>	<b>338 174</b>

## 9. Immobilisations (suite) :

Cumul des amortissements :					
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 429	48 109	13 679	-	72 217
Amortissements	9 642	16 080	12 889	-	38 611
Sorties	(1 322)	(5 464)	-	-	(6 786)
Solde à la clôture de l'exercice	18 749	58 725	26 568	-	104 042
<b>Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>39 833 \$</b>	<b>32 102 \$</b>	<b>51 557 \$</b>	<b>110 640 \$</b>	<b>234 132 \$</b>

<b>31 mars 2019</b>	<b>Mobilier et matériel de bureau</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Améliorations locatives</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Total</b>
Coût :					
Solde à l'ouverture de l'exercice	19 328 \$	101 625 \$	13 416 \$	- \$	134 369 \$
Entrées	42 395	3 019	64 709	33 764	143 887
Sorties	(12 031)	(15 662)	-	-	(27 693)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>49 692</b>	<b>88 982</b>	<b>78 125</b>	<b>33 764</b>	<b>250 563</b>
Cumul des amortissements :					
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 035	35 673	224	-	48 932
Amortissements	7 106	25 395	13 455	-	45 956
Sorties	(9 712)	(12 959)	-	-	(22 671)
Solde à la clôture de l'exercice	10 429	48 109	13 679	-	72 217
<b>Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>39 263 \$</b>	<b>40 873 \$</b>	<b>64 446 \$</b>	<b>33 764 \$</b>	<b>178 345 \$</b>

Les logiciels comprennent les coûts associés au développement à l'interne d'un logiciel qui n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2020. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé au 31 mars 2020.

La charge d'amortissement comprend un amortissement de 38 611 \$ et une perte sur la sortie d'immobilisations de 4 700 \$ (45 956 \$ et perte sur la sortie d'immobilisations de 5 022 \$ en 2019).

## 10. Engagements et passifs éventuels :

### (a) Engagements :

L'AFPN a conclu un contrat de location pour les bureaux situés sur les terres de la Première Nation de Westbank, lequel échoira en février 2023, et divers contrats de location de matériel de bureau dont les échéances s'échelonnent sur une période allant de janvier 2021 à mars 2023. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit.:

2021	140 857 \$
2022	135 721
2023	113 385

**389 963 \$**

### (b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2020, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6.59 millions de dollars (6.59 millions de dollars en 2019) dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2035;
- contrat à terme sur obligations d'une valeur nominale de 6.50 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 29 octobre 2020;
- contrat à terme sur obligations d'une valeur nominale de 25.00 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 29 octobre 2020.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt. Le contrat de swap de taux d'intérêt a été conclu au nom d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. L'AFPN règlera en trésorerie auprès de l'institution financière le contrat dérivé à la date future établie; les gains ou les pertes sur le règlement qui seront réalisés à cette date étant tributaires des fluctuations des taux d'intérêt. Au cours de la durée restante du prêt, l'AFPN attribuera lesdits gains au membre emprunteur ou recouvrera du membre emprunteur la somme desdites pertes.

## 10. Engagements et passifs éventuels (suite) :

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après :

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les contrats dérivés sont considérés comme des instruments financiers de niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, cinq contrats à terme sur obligations ont été réglés, ce qui a donné lieu à un gain net réalisé de 432 011 \$. Quatre des contrats ont été réglés par suite de l'émission de débentures en octobre 2019, le gain net réalisé ayant été inscrit à l'état des résultats.

Au 31 mars 2020, une perte nette latente de 1 050 649 \$ (258 398 \$ en 2019) a été inscrite à l'état des gains et pertes de réévaluation et en tant que montant compensatoire pour les prêts aux membres.

## 11. Excédent accumulé :

- (a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds :

	2020	2019
Fonds de bonification du crédit	42 529 075 \$	30 529 075 \$
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	234 132	178 346
Non affecté	10 410 116	5 840 792
	10 644 248	6 019 138
	<b>53 173 323 \$</b>	<b>36 548 213 \$</b>

- (b) Capital des membres :

Le 1<sup>er</sup> avril 2006, les actifs et les passifs de l'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil d'administration que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1<sup>er</sup> avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués de l'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

- (c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit :

	Fonds d'exploitation			Total
	Fonds de bonification du crédit	Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2018	30 000 000 \$	85 437 \$	3 347 808 \$	33 433 245 \$
Excédent (déficit) annuel	917 325	(50 978)	1 893 758	2 760 105
Apport au fonds de bonification du crédit	529 075	-	-	529 075
Pertes de réévaluation nettes réalisées	-	-	(174 212)	(174 212)
Acquisitions d'immobilisations	-	143 887	(143 887)	-
Transferts	(917 325)	-	917 325	-
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>30 529 075 \$</b>	<b>178 346 \$</b>	<b>5 840 792 \$</b>	<b>36 548 213 \$</b>
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 546 056	(43 311)	2 690 354	4 193 099
Apport au fonds de bonification du crédit	12 000 000	-	-	12 000 000
Gains de réévaluation nets	-	-	432 011	432 011
Acquisitions d'immobilisations	-	99 097	(99 097)	-
Transferts	(1 546 056)	-	1 546 056	-
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>42 529 075 \$</b>	<b>234 132 \$</b>	<b>10 410 116 \$</b>	<b>53 173 323 \$</b>

## 12. Subventions et apports :

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu les ententes de financement suivantes avec les SAC :

	2020	2019
Entente globale de financement	3 845 884 \$	3 764 803 \$
Accord de subvention	500 000	500 000
Apports reportés	(199 360)	(609 655)
	<b>4 146 524 \$</b>	<b>3 655 148 \$</b>

Une entente globale de financement a été conclue avec les SAC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 500 000 \$. L'accord échoit le 31 mars 2020 et il a été renouvelé pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2021.

## 13. Instruments financiers :

### (a) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés par voie de financement provisoire selon la même durée. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débetures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles seront exigibles.

L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions par l'entremise de son financement provisoire (note 6) et son fonds de bonification du crédit (note 8). Au 31 mars 2020, l'AFPN respectait les clauses restrictives et les restrictions.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN :

En milliers de dollars				2020
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	- \$	306 \$	- \$	306 \$
Intérêts courus à payer	-	6 475	-	6 475
Apports reportés	-	199	-	199
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	9 409	-	9 409
Fonds détenus à payer aux membres	15 829	-	-	15 829
Somme à verser aux membres	40 853	-	-	40 853
Financement provisoire	74 803	-	-	74 803
Financement au moyen de débetures	-	-	678 000	678 000
<i>Passifs financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	-	-	1 050	1 050
	<b>131 485 \$</b>	<b>16 389 \$</b>	<b>679 050 \$</b>	<b>826 924 \$</b>



### 13. Instruments financiers (suite) :

En milliers de dollars

2019

	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créiteurs et charges à payer	- \$	254 \$	- \$	254 \$
Intérêts courus à payer	-	5 276	-	5 276
Apports reportés	-	610	-	610
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	8 313	-	8 313
Fonds détenus à payer aux membres	22 149	-	-	22 149
Somme à verser aux membres	32 610	-	-	32 610
Financement provisoire	104 470	-	-	104 470
Financement au moyen de débentures	-	-	515 000	515 000
<i>Passifs financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	-	-	258	258
	<b>159 229 \$</b>	<b>14 453 \$</b>	<b>515 258 \$</b>	<b>688 940 \$</b>

#### (b) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs du fonds de bonification du crédit et ses placements sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les prêts accordés aux membres sont également exposés au risque de crédit. L'organisme gère son risque de crédit en procédant à une analyse de l'information financière historique et du rapport du Conseil de gestion financière des Premières Nations avant d'approuver une demande de prêt et d'obtenir les flux de produits qui sous-tendent le prêt et d'affecter le fonds de réserve en garantie.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

#### (c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, les actifs du fonds de bonification du crédit et ses placements sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'expose à un risque de taux d'intérêt important.

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à son financement provisoire, lequel porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux préférentiel du prêteur et les taux des acceptations bancaires de 30 à 60 jours. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur les prêts de financement provisoire et négocie ou renégocie les taux d'intérêt applicables à ces prêts accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés [note 10 b)] pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

*Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe.*

L'Administration ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 24 642 \$ (48 570 \$ en 2019) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.

### 14. Chiffres comparatifs :

Certains chiffres des périodes précédentes ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.

# Fonds communs de placement

## État de l'actif net (non audité)

31 décembre 2019, avec données comparatives pour 2018

	Fonds du marché monétaire		Fonds à moyen terme		Fonds d'obligations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Actifs</b>								
Trésorerie	288 \$	79	28	37	23	4 433	339 \$	4 549 \$
À recevoir des porteurs de parts	-	-	-	28 016	-	99 510	-	127 526
Placements (note 3)	19 098 020	14 452 812	883 499	835 658	2 543 606	2 501 780	22 525 125	17 790 250
	<b>19 098 308 \$</b>	<b>14 452 891</b>	<b>883 527</b>	<b>863 711</b>	<b>2 543 629</b>	<b>2 605 723</b>	<b>22 525 464 \$</b>	<b>17 922 325 \$</b>

### Passifs, actifs nets et capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

Honoraires de gestion à payer	2 591 \$	1 960	158	151	452	428	3 201 \$	2 539 \$
Découvert bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
À payer aux porteurs de parts	-	13 062	-	-	35 819	15 814	35 819	28 876
	2 591	15 022	158	151	36 271	16 242	39 020	31 415
Actifs nets et capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	19 095 717	14 437 869	883 369	863 560	2 507 358	2 589 481	22 486 444	17 890 910
	<b>19 098 308 \$</b>	<b>14 452 891</b>	<b>883 527</b>	<b>863 711</b>	<b>2 543 629</b>	<b>2 605 723</b>	<b>22 525 464 \$</b>	<b>17 922 325 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil :

  
**Chef Warren Tabobondung**  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL



# Fonds communs de placement

## État des résultats et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts (non audité)

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec données comparatives pour 2018

	Fonds du marché monétaire		Fonds à moyen terme		Fonds d'obligations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenus de placement :								
Revenus d'intérêt	331 215 \$	253 358	22 577	34 415	65 070	44 348	418 862 \$	332 121 \$
Moins les honoraires de gestion	25 814	21 845	1 836	2 383	5 121	3 637	32 771	27 865
	305 401	231 513	20 741	32 032	59 949	40 711	386 091	304 256
Profit (perte) sur les placements :								
Profit net réalisé (perte nette réalisée)	-	-	(1 197)	(21 685)	4 795	(40 340)	3 598	(62 025)
Profit latent non réalisé (perte latente non réalisée)	-	-	265	22 675	11 693	42 953	11 958	65 628
Profit net (perte nette) sur les placements	-	-	(932)	990	16 488	2 613	15 556	3 603
<b>Bénéfice net distribué</b>	<b>305 401 \$</b>	<b>231 513</b>	<b>19 809</b>	<b>33 022</b>	<b>76 437</b>	<b>43 324</b>	<b>401 647 \$</b>	<b>307 859 \$</b>
Actifs nets et capitaux propres attribuables aux porteurs de parts :								
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice	14 437 869	13 406 391	863 560	2 670 538	2 589 481	2 495 488	17 890 910 \$	18 572 417 \$
Parts souscrites	4 551 548	906 009	-	-	199 101	105 909	4 750 649	1 011 918
Distributions réinvesties	305 401	231 513	19 809	33 022	76 437	43 324	401 647	307 859
Parts rachetées	(199 101)	(106 044)	-	(1 840 000)	(357 661)	(55 240)	(556 762)	(2 001 284)
<b>Parts en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>19 095 717 \$</b>	<b>14 437 869</b>	<b>883 369</b>	<b>863 560</b>	<b>2 507 358</b>	<b>2 589 481</b>	<b>22 486 444 \$</b>	<b>17 890 910 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# Fonds communs de placement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS) | Exercice clos le 31 décembre 2019

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN » ou l'« Autorité ») a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi ») afin de fournir des ententes de fonds communs de placement et pour développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations. L'AFPN agit à titre de véhicule d'investissement incessible auprès de la Municipal Finance Authority (la « MFA »), l'autorité financière municipale, en vue de la prestation de services de placement pour les porteurs de parts de l'AFPN.

En vertu de la Loi, l'AFPN peut établir des fonds communs de placement à court terme. Les fonds dans des fonds communs de placement à court terme de l'AFPN peuvent être investis exclusivement des façons suivantes :

- a) Dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, d'une province ou le gouvernement des États-Unis;
- b) Dans des dépôts, des billets et des certificats à terme fixe ou d'autres titres de créance à court terme ou garantis par une banque, une société de fiducie ou une caisse de crédit, y compris des swaps en dollars américains;
- c) Des titres émis par l'Autorité ou par une administration locale, municipale, ou un gouvernement régional au Canada;
- d) Du papier commercial émis par une société canadienne qui est cotée dans la plus haute catégorie par au moins deux institutions de notation de titres reconnues;
- e) N'importe quelle catégorie de placements permis en vertu d'une loi provinciale relativement à des fiduciaires;
- f) Dans tout autre placement ou catégorie de placements prescrits par les autorités de réglementation.

Conformément au règlement sur le fonds commun de placement établi en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, l'Autorité a fait en sorte qu'elle puisse continuer de participer dans les fonds communs de placement à court et à moyen terme établis par la Municipal Finance Authority (l'autorité financière municipale) de la Colombie-Britannique (la « MFA »). Ces fonds sont le Fonds du marché monétaire, le Fonds à moyen terme et le Fonds d'obligations.

## 1. Principales méthodes comptables :

Les sommes reçues des porteurs de parts sont investies dans trois fonds communs de placement gérés par la MFA :

- Fonds du marché monétaire;
- Fonds à moyen terme;
- Fonds d'obligations.

Ces fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts, chacune représentant une participation indivise égale dans l'actif net du fonds respectif, calculée proportionnellement, au même titre que toutes les autres parts émises de temps à autre et en circulation. Les parts sont émises ou rachetées à 10 \$ la part. En vertu de l'article 149 1) c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les fonds sont exempts d'impôt.

Les paragraphes qui suivent constituent un résumé des principales méthodes comptables utilisées dans l'établissement des états financiers.

(a) Fonds du marché monétaire :

- (i) Les placements sont comptabilisés à la valeur de marché.
- (ii) Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.
- (iii) Les honoraires de gestion sont calculés quotidiennement au taux de 0.15 % par année de l'actif net du fonds et sont versés mensuellement à la MFA.
- (iv) Le bénéfice net tiré des activités d'exploitation est distribué aux porteurs de parts quotidiennement sous forme de parts additionnelles du fonds.

(b) Fonds à moyen terme et Fonds d'obligations :

- (i) Les placements sont comptabilisés à la valeur de marché.
- (ii) Les transactions d'investissement sont comptabilisées à la date de transaction et les profits/pertes liés à de telles transactions sont calculés en fonction du coût moyen.
- (iii) Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.
- (iv) Les honoraires de gestion sont calculés quotidiennement au taux de 0.20 % par année de l'actif net du fonds et sont versés mensuellement à la MFA.
- (v) Le bénéfice net tiré des activités d'exploitation est distribué aux porteurs de parts quotidiennement sous forme de parts additionnelles du fonds.
- (vi) Les primes et les escomptes sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du placement.

## 2. Instruments financiers :

Tous les montants à recevoir des porteurs de parts, les honoraires de gestion à payer et les montants à payer aux porteurs de parts ont été classés comme des prêts et créances ou autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti sur la base du rendement effectif.

## 2. Instruments financiers (suite) :

Les coûts de transaction sont portés en charges dans l'état des résultats et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts au cours de la période où ils sont engagés.

Les placements sont désignés comme étant détenus aux fins de transaction et comptabilisés à la valeur de marché mesurée selon la moyenne des cours acheteur et vendeur, qui se rapproche des valeurs du cours acheteur.

- (a) Gestion du risque : La gestion du risque est effectuée grâce à la séparation des tâches, selon laquelle les décisions en matière de gestion des placements sont prises par un gestionnaire de fonds professionnel (Phillips Hager North Investment Management Ltd.), la garde des actifs et les activités de comptabilité sont prises en charge par un dépositaire professionnel (Compagnie Trust CIBC Mellon), et la gouvernance d'ensemble des fonds est supervisée par le comité de services-conseils en placement, formé par des fiduciaires de la MFA.

Le comité de services-conseils en placement établit les lignes directrices en matière de placements et évalue la conformité et la performance du gestionnaire du fonds par rapport à l'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX, à l'indice des bons du Trésor à 365 jours FTSE TMX et à l'indice à court terme FTSE TMX.

- (b) Risque de liquidité : Le risque de liquidité découle de la possibilité qu'un portefeuille ne puisse pas régler ou respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

Chaque portefeuille est exposé aux rachats quotidiens en trésorerie de parts à la valeur liquidative courante par part au gré du porteur. Les fonds investissent la majorité de leurs actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et peuvent être facilement vendus. Par ailleurs, chaque fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 31 décembre 2019, la durée de chaque fonds était respectivement de 39 jours pour le Fonds du marché monétaire, de 1,0 an pour le Fonds à moyen terme et de 2,8 ans pour le Fonds d'obligations.

- (c) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers.

Les fonds investissent principalement dans des titres portant intérêt; par conséquent, ils sont susceptibles aux fluctuations des marchés. La courte durée des placements diminue l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

- (d) Risque de crédit : Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement.

Le gestionnaire de fonds atténue ce risque par une sélection prudente des titres et par la diversification des placements à l'intérieur de limites précises.

Le portefeuille de placements est comptabilisé à la juste valeur et représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2019.

- (e) Risque de change : Les fonds ne font pas l'objet de risque de change. La monnaie fonctionnelle est le dollar canadien et les transactions sont libellées en dollars canadiens.

## 3. Placements :

Les placements détenus par l'AFPN représentent la participation au prorata des porteurs de parts dans les placements investis dans le Fonds du marché monétaire, le Fonds à moyen terme et le Fonds d'obligations administrés par les fonds communs de placement de la MFA.

Au 31 décembre, le Fonds du marché monétaire, le Fonds à moyen terme et le Fonds d'obligations de la MFA comportaient les titres suivants :

	2019			2018		
	Fonds du marché monétaire	Fonds à moyen terme	Fonds d'obligations	Fonds du marché monétaire	Fonds à moyen terme	Fonds d'obligations
Acceptations bancaires	3.41 %	-	-	7.84 %	-	-
Obligations de sociétés	1.00 %	69.96 %	48.20 %	2.64 %	69.84 %	44.70 %
Papier commercial	95.59 %	0.44 %	-	89.52 %	0.07 %	-
Obligations du gouvernement fédéral	-	8.97 %	29.56 %	-	-	37.39 %
Obligations de gouvernement provincial	-	20.63 %	5.93 %	-	30.09 %	10.07 %
Obligations municipales	-	-	1.68 %	-	-	0.76 %
Prêts hypothécaires	-	-	8.61 %	-	-	5.40 %
Fonds communs	-	-	6.02 %	-	-	1.68 %
	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>

Les placements détenus par les porteurs de parts de l'AFPN représentent environ 1.52 % (1.31 % en 2018) du fonds du marché monétaire, 0.35 % (0.32 % en 2018) du Fonds à moyen terme et 0.47 % (0.46 % en 2018) du Fonds d'obligation administré par les fonds communs de placement de la MFA.

# FNFA Personnel



**Ernie Daniels,** CPA, CGA, CAFM

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

À titre de président et chef de la direction, Ernie Daniels gère les affaires commerciales de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN). Il est comptable professionnel agréé (CPA) et gestionnaire financier autochtone accrédité (CAFM).

Ernie s'est relocalisé à Kelowna d'Ottawa pour se joindre à l'équipe de l'AFPN à Kelowna à titre de directeur des finances en 2011 et fut nommé président-directeur général en juin 2012. Avant de se joindre à l'AFPN, Ernie était président et chef des opérations d'AFOA Canada pendant 7 ans et directeur des finances de la Fondation autochtone de guérison pendant 5 ans.

Ernie a travaillé pour des organismes autochtones à but non lucratif dans divers postes de direction et de gestion. Il a siégé à de nombreux conseils et comités : membre du groupe d'étude sur la recherche de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) chargé d'étudier les rapports financiers des Premières Nations; président de la NWT Legislative Assembly Society; vice-président de la NWT Development Corporation; membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) et président du comité de vérification et membre du comité des normes, des approbations et de la certification. Il a également été membre du conseil d'administration de l'Organisation canadienne des services exécutifs (SACO).



**Steve Berna,** CPA, CA

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

En tant que directeur des opérations, Steve Berna gère les programmes de prêts (émissions de débetures et programme de financement intérimaire) et les investissements de l'AFPN, ainsi que les relations avec les obligataires, les agences de notation et le syndicat bancaire.

Steve a quitté Victoria, en Colombie-Britannique, en 2008 pour aider à élaborer les politiques de fonctionnement de l'AFPN et le Règlement sur les autres revenus. Avant de commencer à travailler à l'AFPN, Steve était le PDG de la Municipal Finance Authority of BC. Steve a obtenu son titre de comptable en tant qu'employé de KPMG.

À plusieurs reprises, Steve, à la demande de la Banque mondiale, a développé et présenté les concepts bénéfiques des modèles d'emprunt communs pour les pays en développement. Il a également donné des cours de finance dans des collèges de la région de Vancouver.



**Rachel McAllister,** CPA, CA

DIRECTRICE DES FINANCES

Rachel dirige le service des finances de l'AFPN, qui est chargé des rapports financiers devant être soumis aux divers intervenants, analyse les demandes d'adhésion et de prêt, et prépare des examens de conformité continus des prêts existants. Elle est également chargée de l'amélioration et du développement continus des processus et politiques internes pour rationaliser et améliorer la fonction de l'AFPN au fur et à mesure que l'organisme et les membres grandissent.

Son expérience en tant que gestionnaire de la conformité dans un cabinet de comptables agréés a développé ses compétences en analytique et en gestion de projet et d'équipe, ce qui contribue à son leadership efficace au sein de l'équipe des finances.

Rachel est fière de faire partie d'une équipe qui s'emploie à jouer un rôle dans la force et l'évolution des gouvernements des Premières Nations.



## Shannon Jenner

ADJOINTE EXÉCUTIVE/GREFFIÈRE

Shannon gère le bureau principal de l'AFPN, coordonne tous les déplacements du personnel et des membres du conseil d'administration, prépare la conception et la mise en page des communications externes et organise des ateliers, des conférences et notre assemblée générale annuelle. À titre de greffière, Shannon est responsable devant le conseil d'administration, les comités et la haute direction de l'organisme et de la gestion des activités et des dossiers. Elle maintient tous les contacts externes, enregistre les activités organisationnelles et contrôle les achats pour l'organisme.

Shannon est membre de la Première Nation de Westbank (WFN) et, avant d'aider à établir les bureaux de l'AFPN, elle a travaillé pendant 15 ans pour la Première Nation de Westbank dans les domaines de l'adhésion, de l'emploi et de la formation, et en tant qu'adjointe administrative du chef et du conseil.



## Jo-Ann Derrickson

DIRECTRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

En tant que directrice des services aux membres, Jo-Ann travaille, avec son équipe, en étroite collaboration avec le Conseil des Premières Nations et le personnel pour fournir le soutien initial et continu aux membres emprunteurs de l'AFPN. Ses connaissances et son expérience dans le domaine de l'administration et de la gouvernance des affaires des Premières Nations fournissent un vaste ensemble de compétences en leadership, puisqu'elle gère à la fois les personnes et les systèmes et accorde sa priorité à l'excellence organisationnelle.

Jo-Ann est venue travailler pour l'AFPN en 2012 et a été nommée directrice des services aux membres en janvier 2019. Jo-Ann est membre de la Première Nation de Westbank et a contribué à sa communauté par le biais de ses divers rôles pendant vingt ans, notamment en tant qu'administratrice d'établissements de soins, directrice des opérations et gestionnaire des services communautaires.



## Jayne Fosbery

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

En tant que coordonnatrice des services aux membres, Jayne Fosbery travaille avec les membres potentiels et actuels de l'AFPN pour atteindre leurs objectifs en matière de capital. Au sein de l'équipe des services aux membres, le mandat est de communiquer avec les membres et de les soutenir à long terme. Jayne détient le titre de développeur économique autochtone professionnel et possède un diplôme en administration locale.

Jayne est membre active de la Première Nation de Westbank et a travaillé à divers titres, y compris celui de gestionnaire du développement économique et de la communication. Elle a également travaillé dans le secteur bancaire après avoir terminé ses études.



## Stephen Blancher

GESTIONNAIRE DES TI

À titre de gestionnaire des TI, Stephen surveille et gère de nombreux aspects des systèmes de technologie de l'information de l'AFPN. Exécutant une variété de tâches, il est administrateur local du système Linux, administrateur de base de données, développeur de sites Web et de logiciels. Il offre des services de dépannage ainsi que des conseils experts informatiques.

Stephen est né et a grandi à Prince Albert, en Saskatchewan, et a déménagé en Colombie-Britannique en 2005. Toujours intéressé par les ordinateurs, il a suivi le cours menant à un diplôme en informatique à l'Okanagan College. Après avoir obtenu son diplôme, il a souhaité poursuivre ses études l'année suivante. Après quatre ans d'études, il a obtenu son diplôme du programme du BCIS.

Après l'obtention de son diplôme, Stephen a travaillé comme développeur Web et cherchait du travail en développement de logiciels. Insatisfait d'utiliser seulement une partie de ses compétences, il a continué ses recherches pour finalement découvrir l'AFPN. Cela lui a permis d'entreprendre la tâche d'élaborer les systèmes financiers de l'organisme et d'évoluer vers son poste actuel de gestionnaire des TI.



## Sybil Campbell

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

À titre de coordonnatrice des services aux membres, Sybil Campbell gère les membres actuels et potentiels de l'AFPN pour réaliser ses projets d'immobilisations. En tant que membre de l'équipe des services aux membres, son rôle est de communiquer avec les membres en établissant des relations à long terme. Sybil a fait ses études postsecondaires à l'Okanagan College dans le cadre du programme d'administration des affaires.

Sybil est membre de la bande indienne Musqueam, une communauté salish du littoral située à Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle a de l'expérience de travail au bureau du chef adjoint de l'APN de la Colombie-Britannique, au bureau de gestion des terres de la bande indienne de Musqueam et auprès du chef et des conseils. Sybil possède une expérience en élaboration de politiques, en ressources humaines et en finance et ainsi que de solides compétences en leadership. Elle s'intéresse à l'avancement de l'indépendance et de l'autosuffisance des Premières Nations.



## Nathalie Castonguay

GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES, QUÉBEC

Nathalie est membre de la Nation Innue de Uashat mak Mani-utenam au Québec. À titre de gestionnaire du développement des affaires, elle est chargée de promouvoir les services de l'AFPN et d'aider les gouvernements des Premières Nations du Québec à devenir membres emprunteurs afin d'accéder aux fonds de financement de l'AFPN.

Ses études universitaires en finance et en administration des affaires lui ont permis de poursuivre une carrière en développement économique et en financement commercial. Pendant plus d'une décennie, elle a occupé le poste de directrice générale d'une société de crédit autochtone au Québec (la CDEM). Ce poste lui a permis de participer activement au développement économique communautaire des Premières Nations et elle a eu le privilège de contribuer à la création et à l'expansion de nombreuses entreprises autochtones au Québec.

Son engagement dans plusieurs conseils importants d'organismes régionaux clés a contribué à façonner le développement économique de la Côte-Nord du Québec. Elle a agi à titre de vice-présidente du comité de retraite du Régime des Bénéfices Autochtone (RBA) pendant de nombreuses années et elle a participé à la création d'Investissement Premières Nations du Québec (IPNQ).





## Jody Anderson CAPA

GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES, ONTARIO

Jody est une Anishinaabe kwe du Traité 3 et une fière membre de la Première Nation Couchiching. À titre de gestionnaire du développement des affaires en Ontario, Jody est responsable de l'établissement et de l'avancement des relations avec les Premières Nations qui poursuivent le développement et la prospérité de leurs collectivités. Son rôle est d'éduquer et de faire valoir le mandat et les services offerts par l'AFPN et d'agir comme agente de liaison pour les clients des Premières Nations dans toute la province.

Elle a suivi le programme de formation des cadres de la Harvard Business School et est diplômée en administration des affaires du Fleming College avec une spécialisation en gestion des ressources humaines. Elle a également reçu sa désignation d'administrateur professionnel autochtone certifié (AAPA) de l'AFOA Canada.

Avant de se joindre à l'AFPN, Jody a travaillé pour l'AFOA Canada pendant 13 ans à la tête du service des relations publiques et du marketing. À ce titre, Jody a été témoin de la corrélation entre la littératie financière et le développement communautaire à travers le Canada. Elle s'intéresse vivement à l'avancement et à la reconnaissance des professionnels autochtones et de leurs communautés.

Elle reconnaît l'importance de la réconciliation et de la fourniture de solutions durables pour répondre aux besoins actuels et futurs des communautés.

Dans ses temps libres, Jody fait du bénévolat pour différents conseils d'administration et initiatives communautaires. Elle réside actuellement à Ottawa avec son mari et ses deux fils.



## Shelley Mills

ADJOINTE AUX FINANCES

Shelley soutient le service des finances dans diverses fonctions. Elle se concentre sur le traitement et le suivi des paiements et des relevés de compte des membres. Elle tient également à jour et prépare les états de prêt et de compte des membres.

La vaste expérience de Shelley dans diverses fonctions de comptabilité et de tenue de livres et son esprit analytique sont de grands atouts pour aider le service des finances.

Shelley aime travailler avec le reste de l'équipe de l'AFPN pour faciliter l'avancement et la croissance continus des Premières Nations.



## James Byra

CONTRÔLEUR FINANCIER

En tant que contrôleur financier, James est responsable de l'examen des demandes d'adhésion et de prêt, nouvelles et existantes, de la préparation des états financiers internes et d'autres fonctions de comptabilité comme la préparation de rapports financiers.

James est né et a grandi à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Il a obtenu un baccalauréat de l'Université Thompson Rivers, à Kamloops, puis a déménagé à Kelowna où il a obtenu un diplôme de deuxième cycle en comptabilité. Avant de se joindre à l'AFPN, James a effectué un stage dans un cabinet de comptables professionnels agréés, dans le domaine de la vérification et de la conformité. Il y a acquis une expérience en comptabilité et en évaluation des risques, en travaillant pour un groupe diversifié de clients, notamment des gouvernements et des entreprises des Premières Nations.

James aime son rôle au sein de l'équipe de l'AFPN, qui lui permet de travailler avec des gens aux vues similaires, tous contribuant au succès des Premières Nations à travers le Canada.



## Leanne Hunter

CONSEILLÈRE PRINCIPALE

À titre de conseillère principale, Leanne se concentre sur la planification organisationnelle, y compris la liaison entre la haute direction et les fonctionnaires d'Ottawa. Elle est responsable des relations publiques et des communications internes et externes, personne-ressource pour les médias, en plus de participer à la gestion des ressources humaines.

Leanne est membre de la Première Nation Moose Cree et réside à Ottawa. Avant de travailler pour l'AFPN, elle a travaillé dans divers ministères fédéraux et organismes autochtones nationaux à des postes d'administration et de gestion : ministère de la Défense nationale (MDN); Santé Canada - Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI); Fondation autochtone de guérison (AHF); AFOA Canada; Assemblée des Premières Nations (APN); et, plus récemment, à l'Association des administrateurs de l'éducation des Premières Nations (AAEPN).



## Chammi Weerasekera, MIT

ANALYSTE DE SYSTÈMES

Tout en travaillant en étroite collaboration avec le coordinateur technique en tant qu'analyste des systèmes, Chammi facilite la conception et le développement du système de gestion financière de l'AFPN. Le travail comprend la personnalisation et l'ajout de nouvelles fonctionnalités au système pour l'efficacité et les rapports.

Chammi a commencé son parcours en tant que développeur de logiciels pour PricewaterhouseCoopers en 2006, au Sri Lanka, en aidant à développer des logiciels primés dans les secteurs de la finance, des ressources humaines, de l'éducation, des soins de santé et de la vente au détail aux niveaux local et international. Il a obtenu une maîtrise en technologie de l'information de la Central Queensland University, en Australie, avant de déménager au Canada, sa deuxième résidence.



## Fabien Lamothe

ANALYSTE EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Fabien s'est joint à l'AFPN en tant qu'analyste en développement des affaires. Ce rôle comprend l'amélioration et le renforcement des relations mutuellement avantageuses avec les gouvernements des Premières Nations et les principaux intervenants, ainsi que l'examen financier des nouveaux membres et des membres actuels de l'AFPN pour s'assurer qu'ils répondent aux critères d'emprunt.

Fabien est un Mohawk de Kanesatake qui a terminé ses études universitaires en administration des affaires et en finance à HEC Montréal. Avec une carrière de plus de 25 ans, il a été en mesure de contribuer au développement économique des Premières Nations du Québec et du Nunavut et a également acquis une vaste expérience en financement commercial et immobilier.

Tout en travaillant pour Entreprise autochtone Canada, Fabien a participé à la création de nombreuses entreprises commerciales privées et communautaires en plus de faciliter l'expansion de nombreuses entités commerciales autochtones existantes. Avant de se joindre à l'équipe de l'AFPN, Fabien était analyste principal à la SCHL, travaillant pour la Stratégie nationale sur le logement et les programmes de logement abordable existants.

### Départ de membres de l'équipe

Suite à leur départ, le conseil d'administration et le personnel de l'AFPN tiennent à remercier Frank Busch et Darryn Melchart. Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans vos projets futurs et vous remercions pour votre contribution exceptionnelle à l'AFPN et auprès de nos membres au fil des ans.



**Frank Busch**

DIRECTEUR DE  
L'ENGAGEMENT  
COMMUNAUTAIRE



**Darryn Melchart**

CONTRÔLEUR FINANCIER



Autorité financière des Premières Nations  
202 - 3500 Carrington Road  
Westbank, Colombie-Britannique V4T 3C1  
Téléphone : (250) 768-5253  
Sans frais : (866) 575-3632  
Télécopieur : (250) 768-5258  
info@fnfa.ca

Personne-ressource en Ontario  
Jody Anderson  
Télécopieur : 613-297-5998  
janderson@fnfa.ca

Personne-ressource au Québec  
Nathalie Castonguay  
Télécopieur : 514-850-7022  
ncastonguay@fnfa.ca

Diverses photos achetées  
de Shutterstock.com

### Haute direction

Ernie Daniels  
Président-directeur général  
edaniels@fnfa.ca

Steve Berna  
Directeur des opérations  
sberna@fnfa.ca

AUDITEURS INDÉPENDANTS  
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L  
Kelowna (C.-B.)



Photographies de couverture : Brock Kryton Photography  
River Cree Crossing (projet de la Première Nation d'Enoch financé par l'AFPN)